

COMITÉ VAROIS DES ÉCHECS

COUPE LOUBATIERE REGLEMENT

ARTICLE I : Conditions générales

- 1.1. <u>Validité</u>: Le présent règlement est valide à partir de la saison 2017/2018 et jusqu'à ce qu'un nouveau ne l'annule.
- 1.2. <u>Définition des compétitions</u> : Le Comité Varois a la charge de l'organisation de la départementale de la coupe Jean Claude Loubatière.
- 1.3. <u>Conditions de participation</u>: chaque équipe est composée de 4 joueurs licenciés à la FFE au même club. Les joueurs doivent avoir un classement inférieur à 1700 (dernier classement publié avant la compétition).
- 1.4. Droits d'inscription : ils sont fixés par le Comité Varois des Échecs.

ARTICLE II : Déroulement des tournois

2.1. <u>Formule des tournois</u> : la phase départementale de la coupe Loubatière est organisée sur une seule journée.

Le nombre d'équipes engagées par club n'est pas limité.

Les équipes disputent 3 rondes.

Différents systèmes d'appariements peuvent être utilisés en fonction du nombre d'équipes participantes :

- 2 équipes : match aller retour avec couleurs inversées
- 3 équipes : système Molter
- 4 équipes : système toutes rondes
- 5 équipes : système Molter
- 6 équipes : système Suisse
- 7 équipes : système Molter
- plus de 7 équipes en nombre pair : système Suisse
- plus de 7 équipes en nombre impair : voir règlement des coupes sur le livre de la Fédération.
- 2.2. Cadence: la cadence est 50 min. + 10 sec.
- 2.3. Dates : les dates et horaires sont fixés au calendrier varois.



COMITÉ VAROIS DES ÉCHECS

ARTICLE III : Feuille de match et classements

3.1. Feuille de match :

Avant le début d'une phase, le capitaine remet une liste de 5 joueurs maximum composant son équipe dans l'ordre déterminé par lui-même (sans tenir compte du classement Elo).

Pour chaque match de la phase, il choisit 4 joueurs de cette liste sans en changer l'ordre et donne sa composition à l'arbitre.

Le non-respect de cet article entraîne un forfait administratif pour tout joueur mal placé.

3.2. Classements et départages :

- Système Suisse: le classement est fait aux points de matches, avec départage par la somme des différentiels (gains - pertes), puis par la somme des points de parties "pour" et enfin au bénéfice de l'équipe ayant la moyenne des derniers Elo diffusés la plus basse.
- Système Molter: le classement est fait aux points de parties, avec départage au Berlin et enfin au bénéfice de l'équipe ayant la moyenne des derniers Elo diffusés la plus basse.

ARTICLE IV : Titre

4.1. <u>Titres qualifications</u> : l'équipe gagnante a le titre de champion du Var de la coupe Loubatière.

Les qualifications pour la phase suivante dépendent soit de la Ligue soit de la FFE et seront communiquées par ces organismes ultérieurement.

ARTICLE V : Arbitrage

5.1. <u>Arbitre</u>: l'arbitre est choisi par l'organisateur en accord avec le Comité Varois des Echecs. Il doit au moins être AF3.

Coupe Loubatière 1 2/2 1/10/2017